

Des futurs parents Diois vont porter plainte !

Face à l'incertitude du maintien de la maternité de Die après le 22 juillet 2009, les futurs parents se sentent en danger. Où les femmes vont-elles accoucher ? Dans quelles conditions vont-elles mettre au monde leurs enfants ? Comment s'organiser ?

L'Agence régionale de l'hospitalisation doit décider du sort de la maternité le 10 juillet, soit douze jours avant l'expiration de l'autorisation de fonctionnement de la maternité. Est-ce bien respectueux de celles dont le terme est prévu après le 21 juillet minuit et qui auront vécu 9 mois d'incertitudes et d'angoisses ?

Les questions, lancinantes, deviennent chaque jour de plus en plus accablantes pour celles et ceux qui attendent de donner la vie et ce d'autant plus que des lettres adressées il y a un mois aux directeurs de l'ARH et de l'hôpital de Die pour en savoir plus sont restées sans réponse...

Pour ces raisons, des futurs parents ont décidé de porter plainte en gendarmerie pour « **mise en danger de la vie d'autrui** » **le mercredi 3 juin vers 13h30** (rendez-vous devant la Médiathèque de Die dès 13h00).

Le groupe des futurs parents